



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE PHALSBURG
SERVICE ENVIRONNEMENT
18 rue de Sarrebourg
57370 MITTELBRONN
Tél. : 03 87 24 79 44
E-mail : assainissement@paysdephalsbourg.fr

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC

**SERVICE PUBLIC
DE L'ASSAINISSEMENT
NON-COLLECTIF
(SPANC)**

EXERCICE 2021

Rapport établi selon l'article L 2224-5
du Code Général des Collectivités Territoriales

Rapport présenté à l'assemblée délibérante le 15.09.2022

SOMMAIRE

I.	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	3
I.1	CONTEXTE.....	3
I.2	ESTIMATION DU NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS	4
I.3	INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	5
II.	TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	6
II.1	TARIFS EN VIGUEUR AU 01/01/2018	6
II.2	RECETTES DU SERVICE.....	6

Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'exercice 2021.

Les caractéristiques et les indicateurs mentionnés ci-après sont établis, sauf indication contraire, pour l'exercice et pour l'ensemble du territoire pour lequel la collectivité organisatrice du service assure la compétence de l'assainissement non collectif.

I. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

I.1 Contexte

Présentation du territoire desservi (préciser dans le cas d'une intercommunalité les communes adhérentes et concernées par le service).

Le service public de l'assainissement non collectif intervient sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg.

Prestations assurées dans le cadre du service :

1° Dans le cas des installations neuves ou à réhabiliter, en un **examen préalable de la conception** joint, s'il y a lieu, à tout dépôt de demande de permis de construire ou d'aménager et en une vérification de l'exécution. A l'issue du contrôle, le SPANC établit un document qui évalue la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires ;

2° Dans le cas des autres installations, en une **vérification du fonctionnement et de l'entretien**. A l'issue du contrôle, le SPANC établit un document précisant les travaux à réaliser pour éliminer les dangers pour la santé des personnes et les risques avérés de pollution de l'environnement.

Les missions du SPANC ainsi que les modalités d'intervention de celui-ci sont énoncées dans le règlement de service délibéré et voté en conseil communautaire le 12 février 2018 et modifié le 27 mai 2021.

Prestations facultatives pouvant être assurées par le service à la demande des propriétaires :

	Prestation assurée par le service à la demande des propriétaires (oui/non)
Opération d'entretien (Préciser la nature ; ex : vidange des fosses)	Prévu au règlement SPANC mais non mis en œuvre.
Traitement des matières de vidange (cas où le traitement est assuré par le service – Elimination/valorisation des matières de vidange ou dépotage sur station d'épuration appartenant au service)	NON
Réalisation d'un ANC neuf	NON
Réhabilitation d'un ANC existant	NON

Mode de gestion : Régie.

I.2 Estimation du nombre d'habitants desservis

Nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif FICHE D301.0	10.300
--	--------

I.3 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

FICHE D302.0

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 140, les éléments indiqués au point B n'étant pas pris en compte si la somme des éléments mentionnés au A n'atteint pas 100.

		Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus
A. – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20	0
	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	20	20
	Mise en oeuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	30	30
	Mise en oeuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	30	0
B. – Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif : points comptabilisés seulement si tous les éléments obligatoires sont en place	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations (c'est-à-dire vidange des fosses)	10	0
	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	20	0
	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange (c'est-à-dire que le service dispose d'un site d'élimination ou de valorisation des matières de vidange)	10	0
TOTAL (somme des points obtenus) <i>Les points de la partie B ne sont pris en compte que si 100 points sont obtenus pour la partie A</i>		140	50

STATISTIQUES 2021 DE L'ACTIVITE DU SPANC :

CONTROLES DE CONCEPTION	55
CONTROLES D'EXECUTION	1
DIAGNOSTICS LORS DES VENTES D'IMMEUBLES	138

II. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE

II.1 Tarifs en vigueur au 01/01/2021

Prestations obligatoires :

	Montant et modalités d'application
Contrôle de conception et exécution sur ANC neuf ou réhabilité	80 €
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien	100 €
Diagnostic lors des ventes d'immeubles	200 €

Références des délibérations de l'autorité organisatrice du service fixant les tarifs de l'assainissement non collectif :

Délibération du conseil communautaire du 06 septembre 2022.

II.2 Recettes du service

	année 2021 (compte administratif) (1)
Recettes liées aux prestations obligatoires	0 €
Recettes liées aux prestations facultatives	0 €
Recettes totales	0 €

(1) Ces valeurs correspondent aux recettes enregistrées au compte administratif 2021.